



SOMMATION

ENSUITE D'EXPROPRIATION

REGISTRE FONCIER
DE L'EST VAUDOIS

**par les Chemins de Fer Fédéraux - CFF
pour l'adaptation du profil d'espace libre;
passage supérieur de l'Hôtel National**

Conformément à la loi d'expropriation, tous les titulaires de droits quelconques sur les immeubles des propriétaires indiqués plus bas sont avisés:

1. qu'un délai de 20 jours leur est imparti pour produire leurs prétentions sur les indemnités indiquées ci-dessous auprès de l'office soussigné,
2. qu'à ce défaut, il ne sera tenu compte de leurs droits que dans la mesure où ils sont révélés par le Registre foncier.

District de l'Est vaudois
EXPROPRIÉS

Commune de Montreux
Indemnités

WOEFFRAY Nadine et Jean-Claude
PPE «Montreux-Harmony»

Fr.
à payer
par
l'expropriant

1'653.56
413.27

Le conservateur du Registre foncier: **Alain Perlotto**